

MISE EN CANDIDATURE – MEMBRE DU PERSONNEL

Section 1 – Identification du candidat

Prénom

Nom

Adresse du domicile : n°

rue/avenue

app.

Municipalité

Code postal

Téléphone

Courriel

Section 2 – Identification du poste pour lequel la candidature est déposée

- Membre du personnel de soutien siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire.
- Membre du personnel d'encadrement.

Section 3 – Présentation et motifs de la candidature en quelques lignes (pas plus de 10 lignes)

Qualités et conditions requises

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un employé, un dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code de travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

Section 4 – Attestation des qualités et conditions requises

Je, _____, atteste :

- 1) posséder les qualités et conditions requises à l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 4 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*.
- 2) ne pas être inéligible au sens de l'article 4 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, compte tenu des adaptations nécessaires.

Signature du candidat

Date

Section 5 – Signature

Je, _____ déclare soumettre ma candidature comme membre du personnel au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Signature du candidat

Date

Section 6 – Acceptation de la déclaration de candidature

Je, _____

- 3) déclare avoir reçu la présente déclaration de candidature le _____.
- 4) accepte la production de la présente déclaration de candidature puisqu'elle est complète.

Signature de la personne autorisée à accepter
la production d'une déclaration de candidature

Date

Processus pour soumettre votre candidature :

Votre mise en candidature doit être transmise en format électronique à l'attention de M. Antoine Déry, directeur général, à l'adresse courriel secgen@cskamloup.qc.ca ou par la poste au 464, rue Lafontaine, C. P. 910, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5, **au plus tard le 2 mai 2022, à midi.**

Une courte présentation de votre parcours professionnel et des motivations à devenir un administrateur du conseil d'administration pourrait être demandé lors de la rencontre de désignation des membres.

Pour toute question supplémentaire, veuillez vous adresser à madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, à l'adresse courriel secgen@cskamloup.qc.ca.